

# Plan des Servitudes d'Utilité Publique (SUP)

Commune de Limeil-Brévannes

Service de la  
Planification et de  
l'Aménagement  
Durable  
Pôle  
Système  
d'Information  
Géographique et  
Valorisation  
avril 2018

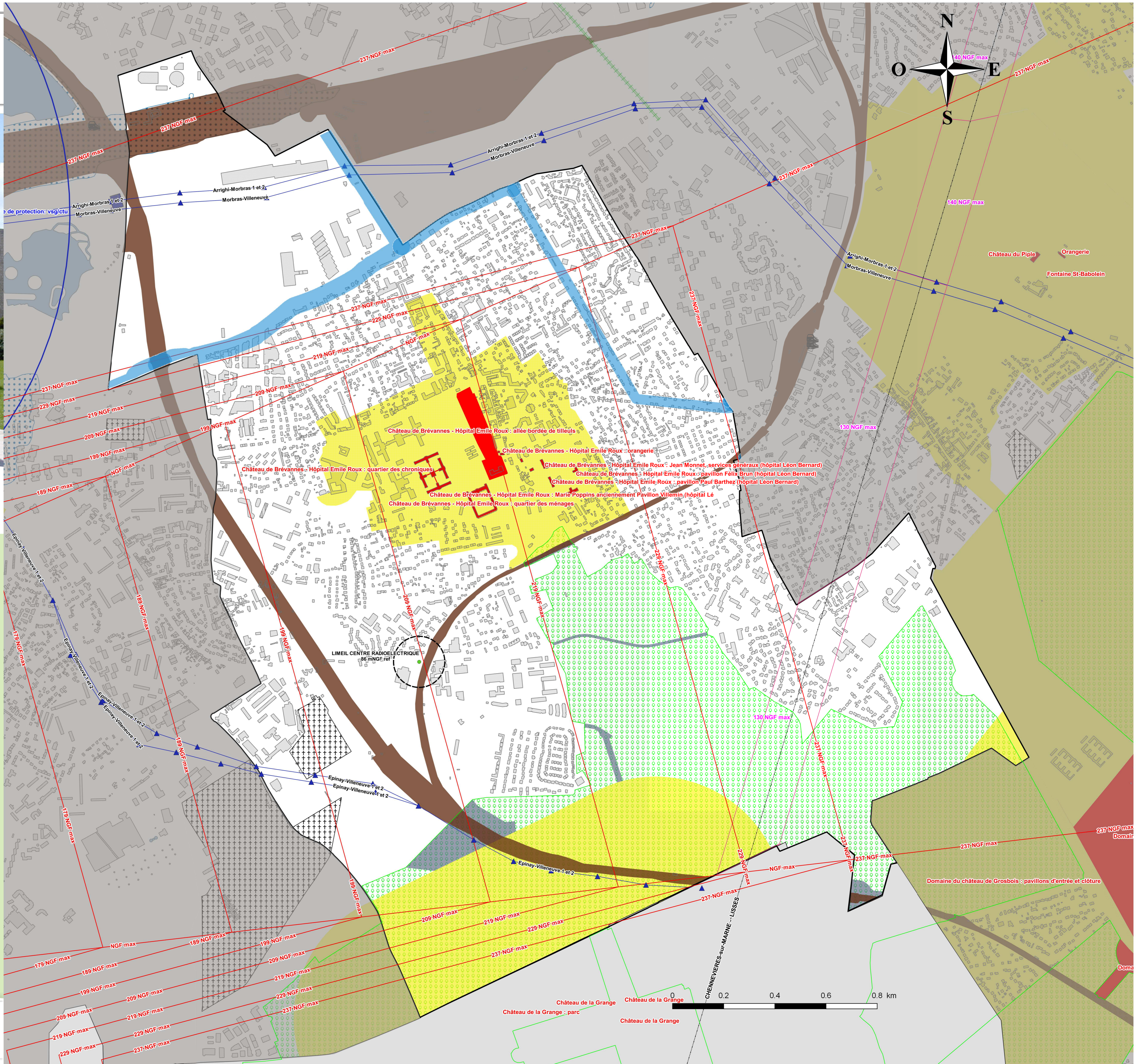


MINISTÈRE DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE  
www.developpement-durable.gouv.fr

MINISTÈRE DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES  
www.logement.gouv.fr

## LÉGENDE :

- AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques classés et inscrits**
  - Monument historique classé ou inscrit
  - Périmètre de protection des monuments
- A7 - Servitudes portant classement comme forêt de protection**
  - Forêt de protection du massif de l'Arc boisé du Val-de-Marne
  - Exclusions après enquête
- SUP1 - Maîtrise des risques autour des canalisations de gaz, d'hydrocarbures**
  - Zone tampon autour de la canalisation
- T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement (aéroports civiles et militaires)**
  - Limite cotée de zone de dégagement
- T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer**
  - Zone ferroviaire
- I4 - Périmètre de servitude autour d'une ligne électrique aérienne ou souterraine**
  - Ligne électrique aérienne Haute Tension
  - ▲ Pylone
- PT2LH - Servitudes de protection contre les obstacles des liaisons hertziennes**
  - Faisceaux hertziens
  - Zone spéciale de dégagement
- PT2 - Servitudes concernant la protection contre les obstacles des stations radioélectriques**
  - PT2-1 Zone primaire de dégagement
  - Stations radioélectriques
- PM1F - Plan de prévention des risques inondation**
  - Zone soumise au PPRi



Source(s) : ©IGN 2014/BD TOPO® BD PARCELLAIRE®, Atlas des patrimoines 2017, UDEA94

Credits Photos : DRIEA-IFUDEA94/SPAD

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement de l'Île-de-France.  
Unité Départementale de l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne,  
12,14 Rue des Archives  
94000 Créteil  
Tél. 01 49 80 29 54  
www.diris.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr